



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

Présents : Franck MONGE, Benoit REY, Céline POULET, DE RUIJTER Vera, Laura GENCEL, LETRANGE Frédéric, Béatrice LILLIO, PONTON Jérôme, MONNIER André

Absents : Aurélie LE BOEDEC pouvoir à Béatrice LILLIO

Secrétaire de séance : Béatrice LILLIO

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 23 août 2022. Celui-ci est approuvé (3 abstentions).

Ordre du jour

- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG26
- Voirie – Longueur des chemins ruraux revêtus et de la voirie communale
- Informations et questions diverses

1 – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG26 (Délibération 2022-24)

Le Maire rappelle :

- Qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2023) – maintien du taux 2 ans

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la CNRACL :

Risques assurés : Accident et maladie imputable au service + maladie ordinaire + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, Décès, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 30 jours par arrêt sur l'ensemble des risques à un taux de 5.22 %

Agents titulaires ou stagiaires et non titulaires affiliés IRCANTEC :

Risques assurés : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,30 %

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de Gestion (3% sur la cotisation versée annuellement à l'assureur) au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les Conventions en résultant ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

VOTE : adoptée à l'unanimité

2 – Voirie – Longueur des chemins ruraux revêtus et de la voirie communale

Vu le tableau de recensement des voies communales et chemins ruraux des voies communales et du tableau de recensement des chemins ruraux en date du 20 novembre 1985,

Vu la délibération du 10 décembre 2015 intégrant 13 678 ml de chemins dans la voirie communale portant ainsi la longueur à 21 798 ml,

Le Conseil municipal,

- Déclare que :
 - o la longueur des chemins revêtus de la commune est égale à 6 728 ml
 - o la longueur de la voirie communale est de 21 798 ml.
- Autorise M. le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

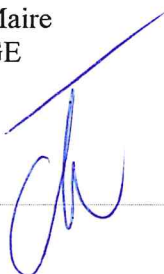
VOTE : adoptée à l'unanimité

3 – Informations et questions diverses

- Point sur la rentrée scolaire : effectifs, répartition des niveaux, Réseau du Barry, cantine
- Personnel communal : la surface de la nouvelle école nécessite la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent.
- SCOT : présentation des plans ; débat vif
- Entretien chemins/voies communales :
 - o présentation devis (chemin de la Rourie, rue de la Gare, chemin de la Camargue, chemins des Lavandins)
 - o échantillon béton désactivé rues de Peyrache
- Prochaines réunions
 - o Commission camping : 11/10/2022 à 18h30
 - o Commission communication (L'Echo du Barry) : 18/10/2022 à 18h00

Approuvé le 14 décembre 2022

Signature du Maire
Franck MONGE



Signature du Secrétaire de Séance
Béatrice LILLIO

